

**Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006**

Castolin Eutectic GmbH

Numéro de révision: 2024,0

**SDS 07747**

**CastoTape**

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

CastoTape

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation de la substance/du mélange**

Produit de soudage

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fabricant**

Société:	Castolin Eutectic France 22, avenue du Québec F-91958 COURTABOEUF CEDEX	Castolin Eutectic GmbH Gutenbergstrasse 10 D-65830 Kriftel
Téléphone:	+ 33 (0) 169 82 69 82	+49 (0) 6192 403 0
Téléfax:	+ 33 (0) 169 07 07 58	+49 (0) 6192 403 314
E-mail (Interlocuteur):	castolinet@castolin.fr Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: sds@gbk-ingelheim.de	castolin@castolin.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +49 (0) 6132 / 84463 (GBK GmbH, Ingelheim)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Règlement (CE) n° 1272/2008**

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Conseils supplémentaires**

Non soumis à étiquetage, mais il convient de prendre les précautions d'usage pour la manipulation des produits chimiques

**2.3. Autres dangers**

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances PBT énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: octaméthylcyclotétrasiloxane; [D4].

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: octaméthylcyclotétrasiloxane; [D4].

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Castolin Eutectic GmbH

Numéro de révision: 2024,0

SDS 07747

CastoTape

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane; [D4]			< 2 %
	209-136-7	014-018-00-1		
	Repr. 2, Aquatic Chronic 1; H361f H410			
10043-35-3	acide borique			< 1 %
	233-139-2	005-007-00-2	01-2119486683-25	
	Repr. 1B; H360FD			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
556-67-2	209-136-7	octaméthylcyclotétrasiloxane; [D4]	< 2 %
	Aquatic Chronic 1; H410: M=10		
10043-35-3	233-139-2	acide borique	< 1 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2600 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Après inhalation

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Après contact avec la peau

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Après contact avec les yeux

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Après ingestion

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible

Mentions de danger

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Sable, Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO2), eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Inconnus.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

monoxyde et dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Castolin Eutectic GmbH

Numéro de révision: 2024,0

SDS 07747

CastoTape

**Remarques générales**

Aucune mesure particulière.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher l'écoulement de quantités importantes dans les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Autres informations**

Ramasser mécaniquement, tout en évitant les poussières, et procurer l'élimination dans des récipients appropriés.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Consignes pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière.

**Préventions des incendies et explosion**

Aucune mesure particulière.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.  
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Pas de conditions spéciales de stockage requises.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Produit de soudage

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
10043-35-3	acide borique			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	8,3 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	392
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,98 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	196 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	4,15 mg/m <sup>3</sup>

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Castolin Eutectic GmbH

Numéro de révision: 2024,0

SDS 07747

CastoTape

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
10043-35-3	acide borique	
Eau douce		1,35 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		9,1 mg/l
Eau de mer		1,35 mg/l
Eau de mer (rejets discontinus)		9,1 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,8 mg/kg
Sédiment marin		1,8 mg/kg
Sol		5,4 mg/l

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Aucune mesure particulière.

Protection des mains

Aucune mesure particulière.

Protection respiratoire

Aucune mesure particulière.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Solide	
Couleur:	Spécifique au produit	
Odeur:	Spécifique au produit	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		n.a.
Point d'éclair:		n.a.
pH-Valeur:		n.a.
Hydrosolubilité:	Insoluble	
Densité (à 20 °C):	1,178 g/cm <sup>3</sup>	

9.2. Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Castolin Eutectic GmbH

Numéro de révision: 2024,0

SDS 07747

CastoTape

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Inconnus.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
10043-35-3	acide borique				
	orale	DL50 > 2600 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin		

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

n.a.

**Information supplémentaire**

D'après l'expérience acquise dans diverses compagnies, aucun effet néfaste à la santé n'est connu dans des conditions normales d'hygiène au milieu de travail.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
10043-35-3	acide borique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 456 mg/l	96 h	Pimephales promelas		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 229 mg/l	72 h	Pseudokirchneriela subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 760 mg/l	48 h	Daphnia magna		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

n.a.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006**

Castolin Eutectic GmbH

Numéro de révision: 2024,0

**SDS 07747**

**CastoTape**

n.a.

**12.4. Mobilité dans le sol**

n.a.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances PBT énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: octaméthylcyclotétrasiloxane; [D4].

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: octaméthylcyclotétrasiloxane; [D4].

n.a.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

n.a.

**12.7. Autres effets néfastes**

n.a.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Recommandations d'élimination**

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Peut être incinéré avec les ordures ménagères à condition d'observer les réglementations et après accord des exploitants et des autorités compétentes.

Etant donné que seulement les conditions d'utilisation chez l'utilisateur permettent d'attribuer un code spécifique de déchets, il n'est pas possible de spécifier un code de déchets pour ce produit de départ en conformité avec le répertoire Européen de déchets. Le code spécifique de déchets doit être déterminé en accord avec l'entreprise de traitement de déchets en charge / le fabricant / les autorités compétentes. Le produit peut être transporté avec des ordures ménagères sur une décharge ou dans une installation d'incinération, compte tenu des règlements administratifs en vigueur.

**L'élimination des emballages contaminés**

Après utilisation, vider de façon optimale les emballages contaminés et les remettre à une entreprise de recyclage.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID)**

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

**Transport fluvial (ADN)**

**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

**Transport maritime (IMDG)**

**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas de précautions spéciales.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Castolin Eutectic GmbH

Numéro de révision: 2024,0

SDS 07747

CastoTape

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):  
octaméthylcyclotérasiloxane; [D4]; acide borique

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 30, Inscription 70, Inscription 75

**Législation nationale**

Classe risque aquatique (D): - - sans danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, il n'est pas nécessaire d'effectuer une évaluation de sécurité.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Modifications**

RUBRIQUE:

**Abréviations et acronymes**

Repr: Toxicité pour la reproduction

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*